



AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU**

AVIS PUBLIC À L'ATTENTION DES CITOYENS DE SAINT-MATHIEU

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2024

Avis est par la présente donné par la soussignée trésorière adjointe de la municipalité que :

Le rôle de perception pour l'année 2024, relatif aux taxes foncières générales et toutes autres taxes et compensations, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité, a été complété. Il est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Avis est aussi donné que la Municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes le 5 février 2024 et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement 304-2023 ayant pour objet de fixer le taux des taxes et compensations pour l'année 2024. Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Saint-Mathieu, ce 22^e jour de janvier 2024.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier